



### CERTIFICAT DE FORMATION CONTINUE

### Introduction

L'art. 12 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant garantit à ce dernier le droit d'être entendu et de participer à toutes les procédures qui le concernent. La participation peut être réalisée de plusieurs façons. L'une d'elles est la représentation de l'enfant. C'est l'un des piliers d'une « Child-friendly Justice ».

Le droit suisse, en particulier le Code civil et le Code de procédure civile, contient des normes relatives à la représentation de l'enfant. Toutefois, il ressort d'études empiriques ainsi que des statistiques élaborées par la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) que les autorités désignent peu de représentant·e·s de l'enfant dans une procédure, pour différentes raisons : coûts liés à une telle intervention, crainte d'ajouter une personne de plus à un réseau déjà surchargé, vision que l'intervention d'une telle personne serait inutile, manque de formation des personnes pouvant endosser un tel rôle, etc.

La Suisse a fait régulièrement l'objet de critiques de la part du Comité des droits de l'enfant sur la mise en œuvre de la participation de l'enfant, la représentation de l'enfant en justice et la formation des professionnel·le·s en contact avec les enfants. Plusieurs initiatives ont été prises tant sur le plan civil que politique pour renforcer les droits de l'enfant et garantir sa participation aux procédures qui le concernent. C'est dans ce contexte que s'inscrit la nouvelle formation organisée par l'Institut de Recherche et de Conseil dans le Domaine de la Famille de l'Université de Fribourg, en partenariat avec la Children's Rights Academy du Centre interfacultaire en droits de l'enfant de l'Université de Genève. Elle poursuit l'objectif de renforcer les compétences des représentant·e·s de l'enfant en offrant une formation interdisciplinaire et conforme aux standards de l'association Avocat·e·s de l'enfant Suisse.

### Contenu

Le programme vise à permettre aux professionnel·le·s d'acquérir des compétences et de valoriser des pratiques. Il met l'accent sur le développement de la compréhension spécifique des rôles des représentant·e·s de l'enfant et sur le perfectionnement de leurs compétences professionnelles et méthodologiques. Les participant·e·s traitent des questions de droit matériel et formel ainsi que des questions psychologiques et méthodologiques qui sont pertinentes pour la gestion des représentations d'enfants. A l'aide d'exemples de cas choisis, différents thèmes sont traités de manière interdisciplinaire. Une attention particulière est portée sur le travail en réseau.

### Collaboration

Cette formation est proposée en collaboration avec la Children's Rights Academy du Centre interfacultaire en droits de l'enfant de l'Université de Genève et correspond aux standards de l'association des professionnel·le·s Avocat·e·s de l'enfant Suisse.

### Public cible

Avocat·e·s, juristes, travailleurs sociaux et travailleuses sociales, juges des mineur·e·s, greffiers et greffières des tribunaux des mineur·e·s, procureur·e·s des mineurs, policiers et policières des brigades des mineur·e·s, autorités de protection de l'enfant (juges, président·e·s, greffiers et greffières), collaborateurs et collaboratrices des autorités de protection de l'enfance et des offices de la protection de l'enfance, curateurs et curatrices, éducateurs et éducatrices, psychologues, médiateurs et médiatrices, collaborateurs et collaboratrices des associations de protection des mineur·e·s et de défense des droits de l'enfant, collaborateurs et collaboratrices des institutions, etc.

### **Objectifs**

Au terme de leur formation, les candidat·e·s:

- disposent des connaissances disciplinaires et contextuelles juridiques, psychologiques et de travail social nécessaires à la représentation d'enfants
- ont une compréhension spécifique du rôle du/de la représentant e de l'enfant
- peuvent mettre en œuvre leurs connaissances de manière planifiée et ciblée dans les différentes configurations de la représentation des intérêts de l'enfant
- sont en mesure d'impliquer les enfants et les jeunes dans une procédure formelle en fonction de leur âge et de leur expliquer l'objet et le déroulement de la procédure de manière compréhensible
- sont capables de décrire, d'analyser et de réfléchir à leur mission respective en tenant compte des disciplines impliquées

En outre, cette formation est une base certifiante qui permet de s'affilier à l'association des professionnel·le·s Avocat·e·s de l'enfant Suisse.

### Conditions d'admission

Sont admissibles au CAS, les personnes titulaires d'un titre universitaire ou d'une Haute école et si, en raison de leurs activités professionnelles, de leurs expériences pratiques, elles justifient de connaissances importantes dans le domaine de spécialisation.

A titre exceptionnel, les personnes ne répondant que partiellement aux exigences susmentionnées peuvent être admises. Elles doivent notamment démontrer avoir une expérience particulière dans le domaine de l'enfance et des procédures juridiques. La décision d'admission appartient à la Direction des études.

## **COMITÉ DIRECTEUR**

#### Présidente

**Prof. Dre Alexandra Jungo,** Professeure ordinaire, Lehrstuhl für Privatrecht I, Présidente de l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la Famille, Université de Fribourg

#### **Membres**

**Prof. Dre Sabrina Burgat**, Professeure ordinaire de droit civil et droit de la santé, Université de Neuchâtel, Avocate spécialiste FSA en droit de la famille

**Dre Gaëlle Droz-Sauthier,** Maître-assistante à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la Famille, Université de Fribourg, Membre du comité de l'association Avocat·e·s de l'enfant Suisse

**Prof. Dre Sandra Hotz,** Professeure ordinaire de droit civil et droit de la santé, Co-directrice de l'Institut de droit de la santé, Université de Neuchâtel, Avocate, Membre du comité de l'association Avocat·e·s de l'enfant Suisse

**Dre Roberta Ruggiero**, Maître d'enseignement et de recherche, Directrice de la Children's Rights Academy, Centre interfacultaire en droits de l'enfant, Université de Genève

**Dre Micaela Vaerini**, Avocate spécialiste FSA en droit de la famille, Chargée d'enseignement (droit de la famille et protection de l'enfant), Centre interfacultaire en droits de l'enfant, Université de Genève, Lectrice, Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la Famille, Université de Fribourg

Annette Enz, Directrice du Service de la formation continue, Université de Fribourg

### **CALENDRIER**

### MODULE 1 – Enfant, sujet de droit Jeudi 11 à samedi 13 décembre 2025

# MODULE 2 - Communiquer avec un enfant

Jeudi 29 à samedi 31 janvier 2026

# MODULE 3 – Le/la représentant∙e face à l'enfant

Jeudi 26 à samedi 28 févirer 2026

### MODULE 4 – La représentation de l'enfant dans différentes procédures Jeudi 26 et vendredi 27 mars 2026

### MODULE 5 – Travail interdisciplinaire Jeudi 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2026

### Examen écrit:

Vendredi 22 mai 2026

### Remise du travail final:

Fin septembre 2026

# MODULE 1 - Enfant, sujet de droit

#### **Thème**

Fondement de la représentation de l'enfant et concepts de base

Responsable du module : Sandra Hotz

Dates: Jeudi 11 à samedi 13 décembre 2025

#### Contenu

Le premier module poursuit deux objectifs : d'une part, présenter les fondements légaux de la représentation de l'enfant au sens du droit suisse et international, en particulier de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant ; d'autre part, d'introduire les notions juridiques de base en droit et en psychologie. Une introduction aux procédures en droit de la famille sera présentée, de même que les concepts de base en psychologie du développement de l'enfant.

# MODULE 2 - Communiquer avec un enfant

### **Thème**

Compréhension du développement des enfants et des adolescents d'un point de vue bio-psycho-social

Responsable du module : Micaela Vaerini

Dates: Jeudi 29 à samedi 31 janvier 2026

#### Contenu

Le module 2 sera axé sur la question de la communication avec l'enfant. Il commencera par une présentation détaillée du déroulement d'une audition de l'enfant par les autorités civiles et pénales. Ensuite, les différents stades du développement de l'enfant seront présentés afin que les participant·e·s puissent apprendre à communiquer de manière adaptée avec chaque enfant. La problématique de la communication avec des enfants et adolescents présentant des troubles psychiques sera également traitée. Ce module sera clos par des études de cas et des discussions entre les participant·e·s, dans une démarche réflexive. Ceux/celles-ci seront invité·e·s à penser leurs pratiques et à échanger avec les collègues.

# MODULE 3 - Le/la représentant·e face à l'enfant

### **Thème**

Droit de protection de l'enfant, communication avec l'enfant

Responsable du module : Micaela Vaerini

Dates: Jeudi 26 à samedi 28 février 2026

### Contenu

Ce module permettra d'explorer le cadre légal dans lequel le/la représentant·e intervient, quelles sont ses tâches et son rôle dans une perspective interdisciplinaire. Seront en particulier traitées les normes applicables au/à la représentant·e de l'enfant dans le Code civil et le Code de procédure civile suisse, le déroulement du mandat du/de la représentant·e « pas-à-pas » et la question de la responsabilité du/de la représentant·e de l'enfant face à ce dernier, ses parents et l'autorité. Des aspects plus larges du mandat seront également abordés, tels que le travail en réseau.

A l'occasion de ce module, seront également présentées les composantes qui structurent les systèmes familiaux dans lequel un enfant peut se développer, en identifiant les enjeux/défis que les familles et les enfants peuvent rencontrer à certains moments-clé de la vie familiale.

Ce module sera clos par des jeux de rôle permettant de mettre en pratique les notions théoriques acquises pendant la première partie de la formation.

# MODULE 4 – La représentation de l'enfant dans différentes procédures

### **Thème**

Place de l'enfant et rôle du/de la représentant ∙e de l'enfant dans différentes procédures

Responsable du module : Gaëlle Droz-Sauthier

Dates: Jeudi 26 et vendredi 27 mars 2026

#### Contenu

Le module 4 est un approfondissement des connaissances acquises pendant le programme d'études. Il vise à présenter le rôle du/de la représentant e de l'enfant dans diverses procédures : enlèvement international, placement extrafamilial de l'enfant, procédure LAVI, procédure pénale, procédure d'asile, contexte scolaire et médical et procédure devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU. Les enjeux de la représentation de l'enfant dans ces domaines seront identifiés et discutés.

# MODULE 5 - Travail interdisciplinaire

### **Thème**

Collaboration interprofessionnelle et travail en réseau

Responsable du module : Gaëlle Droz-Sauthier

Dates: Jeudi 30 avril et vendredi 1er mai 2026

#### Contenu

Finalement, le module 5 sera consacré au travail interdisciplinaire et interprofessionnel sous deux angles : d'une part, nous nous intéressons au profil interdisciplinaire du rôle du/de la représentant e de l'enfant et le discuterons à l'aide d'études de cas réunissant les éléments apportés durant la formation ; d'autre part, à partir de cette compréhension du rôle, l'échange interprofessionnel en réseau sera abordé. Comment trouver un langage commun et se faire comprendre des autres professionnel·le·s ? Qu'est-ce que les différentes disciplines s'apportent mutuellement ? Ce module vise à apporter une meilleure compréhension du travail en réseau et des aspects interdisciplinaires du travail de représentation de l'enfant.

### **INTERVENANT·E·S**

M. Hervé Boéchat, Juriste LAVI, Expert indépendant en droits de l'enfant

**Prof. Dre Sabrina Burgat**, Professeure ordinaire de droit civil et droit de la santé, UNINE, Avocate spécialiste FSA en droit de la famille

M. Nigel Cantwell, Consultant international en droits de l'enfant, spécialiste en adoption internationale et placement extrafamilial de l'enfant

M. Pierre-Alain Dard, Ancien Chef de la brigade des mineurs, Juge assesseur au Tribunal de protection de l'enfant et de l'adulte à Genève, Superviseur diplômé HES-SO

**Dre Gaëlle Droz-Sauthier,** Maître-assistante à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la Famille, UNIFR, Membre du comité de l'association Avocat·e·s de l'enfant Suisse

**Dre Alessandra Duc-Marwood,** Psychiatre et psychothérapeute d'enfants, adolescents, couples et familles, Médecin adjointe et directrice du Centre de consultation les Boréales, CHUV

Dre Julia Emprechtinger, Adjointe scientifique, HES-SO Valais/Wallis

**Mme Nicole Eugster,** Psychologue spécialiste en psychologie légale FSP, Experte psycho-judiciaire SSPL

**Dr Christophe Fitamen,** Lecteur, Maître-assistant, Psychologue au Département de psychologie, UNIFR, Chargé d'enseignement, UNINE

**Me Melanie Freymond,** LL.M., Avocate spécialiste FSA droit de la framille, Membre de la commission spécialisée romande FSA droit de la famille

**Dre Ersilia Gianella,** Chargée d'enseignement, SUPSI, Présidente adjointe de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte de Biasca, Acquarossa et Faido

**Prof. Dre Sandra Hotz,** Professeure ordinaire de droit civil et droit de la santé, Co-directrice de l'Institut de droit de la santé, UNINE, Avocate, Membre du comité de l'association Avocat·e·s de l'enfant Suisse

Me Laura Jost, Avocate, Lectrice, ZHAW, BFH

**Prof. Dre Alexandra Jungo**, Professeure ordinaire, Lehrstuhl für Privatrecht I, Présidente de l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la Famille, UNIFR

Me Camille Maulini, Avocate, Juge suppléante au Tribunal de protection de l'enfant et de l'adulte. Genève

Mme Marine Masgonty, Responsable de la Coordination juridique « personnes vulnérables », Centres fédéraux de requérants d'asile de Suisse romande, CARITAS Suisse

Mme Sofia Nicolas-Amazzough, Responsable de la Protection juridique des requérants d'asile, Centres fédéraux de requérants d'asile de Suisse romande, CARITAS Suisse

**Me Loïc Parein**, Docteur en droit, Avocat spécialiste FSA en droit pénal, chargé de cours. UNIFR

**Me Stephane Raemy,** Avocat diplômé en protection de l'enfant (IUKB), Président du Tribunal civil de la Sarine

**Dre Roberta Ruggiero**, Maître d'enseignement et de recherche, Directrice de la Children's Rights Academy, Centre interfacultaire en droits de l'enfant, UNIGE

**Dre Marie Schäfer,** Juriste, Psychologue-psychothérapeute spécialisée FSP travaillant en délégation dans un cabinet, Juge assesseur à la Justice de paix de la Sarine

**Mme Joëlle Schickel-Küng,** Cheffe suppléante du domaine Droit privé, Co-cheffe de l'unité Droit international privé, Office fédéral de la justice

**Dr Manuel Tettamanti,** Psychologue, psychothérapeute OFSP, Département de psychiatrie, HUG, Maître d'enseignement et de recherche, Institut de psychologie, UNIL

**Dre Micaela Vaerini, LL.M.,** Avocate spécialiste FSA en droit de la famille, Chargée d'enseignement (droit de la famille et protection de l'enfant), UNIGE, Lectrice, Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la Famille, UNIFR

**Prof. Dre Diana Wider,** Professeure de droit et travail social, HSLU, Secrétaire générale de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes

**Dre Emilie Wouters**, Psychologue, Responsable de l'Unité familles et mineurs du Centre d'expertise, Institut de Psychiatrie Légale du Département de psychiatrie, CHUV

**Dr h. c. Jean Zermatten,** Ancien Juge des mineurs, Valais, ancien Président du Comité des droits de l'enfant de l'ONU

### Travaux requis pour la certification

Afin d'obtenir la certification de leur formation, les participant·e·s devront réussir deux travaux: un travail final et un examen écrit.

- Le travail final, d'une vingtaine de pages, est le développement d'une question de recherche préalablement validée par le ou la membre de la direction des études désigné e en qualité de tuteur ou de tutrice.
- L'examen écrit, d'une durée de deux heures, comprend le développement de deux questions en lien avec le programme.

Ces travaux sont validés par la Direction des études avec la mention «réussi» ou «non réussi».

### Conditions d'obtention du certificat

- Présence à 80% des séances de formation
- · Participation active au cours
- Validation du travail final
- Réussite de l'examen écrit

### Certificat et crédits ECTS

Le certificat comprend 12 ECTS dont 3 ECTS pour le travail final.

Un crédit ECTS correspond en moyenne à 30 heures de travail fourni par les participant·e·s pour atteindre les objectifs de la formation. Le Certificat de formation continue en « **Représentation de l'enfant** » est un titre officiel de l'Université de Fribourg.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES ET INSCRIPTION

### Lieu de formation et horaires

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg, 9h15-17h00

### Finance d'inscription

CHF 7'200.-

### Conditions d'admission

Peuvent en principe présenter leur dossier d'admission les personnes possédant une formation de base de niveau Bachelor d'une haute école ou jugée équivalente et attestant d'au moins deux ans de pratique professionnelle dans leur domaine.

### Dossier et délai d'inscription

Le formulaire d'inscription doit être rempli en ligne jusqu'au **10 septembre 2025** : www.unifr.ch/formcont

En complément de l'inscription en ligne, le dossier de candidature doit contenir une lettre de motivation, un curriculum vitae et une copie des principaux diplômes.

### Conditions d'annulation et modalités de paiements

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit.

Pour tout désistement après réception du dossier d'inscription, les frais d'annulation se montent à CHF 300. – jusqu'à 90 jours avant le début de la formation.

Ensuite, les frais d'annulation dépendent du nombre de jours avant le début de la formation

Jusqu'à 90 jours CHF 300.-

Entre le 89<sup>ème</sup> et le 60<sup>ème</sup> jour 20% du montant d'inscription Entre le 59<sup>ème</sup> et le 30<sup>ème</sup> jour 60% du montant d'inscription

Moins de 30 jours la totalité du montant d'inscription est due

Une fois votre admission définitive décidée par la direction des études, le montant total de la formation est dû avant le début de celle-ci.

L'abandon en cours de formation n'implique pas de remboursement.

Si le nombre d'inscriptions pouvant être retenues est insuffisant, la direction des études se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total et immédiat de vos frais d'inscription.

### Information et organisation

Service de la formation continue, Université de Fribourg, Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél. +41 (0)26 300 73 46, e-mail: annette.enz@unifr.ch

Université de Fribourg
Service de la formation continue
Annette Enz
Rue de Rome 6, 1700 Fribourg
Tél. 026 300 73 46 – Email: annette.enz@unifr.ch
www.unifr.ch/formcont